



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 22
Voix favorables : 22
Voix défavorables : 0
Abstentions : 0

CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE ETUDIANTE

Séance du 26/03/2024

DELIBERATION n° CEVE – 2024 – 15 – ESL- 002

*relative aux maquettes de formation et aux modalités spécifiques du
contrôle des connaissances et des compétences des diplômes
de l'Ecole européenne de Droit (Faculté de droit et science politique)*

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole,

Vu les statuts de l'Université Toulouse Capitole , notamment l'article 14.III,

Vu la charte des examens en vigueur,

Vu la délibération n°CEVE-2024-06-DEVE-001 du CEVE du 26 mars 2024 relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université,

Vu l'avis du Conseil de la faculté de droit et science politique,

Le conseil des études et de la vie étudiante, après en avoir délibéré, décide :

Le conseil des études et de la vie étudiante approuve les maquettes des formations de l'Ecole européenne de droit (ESL) pour 2024-2025 ainsi que les modalités spécifiques du contrôle des connaissances et des compétences des diplômes nationaux et diplômes d'universités telles qu'annexées à la présente délibération.

**Le président du conseil des études et de la
vie étudiante,**

Hugues KENFACK

ANNEXES :

Diplômes nationaux

Licences

MCC-LICENCE-MENTION-DROIT-PT Double diplômes internationaux-ESSEX_2024-2025
MCC-LICENCE-MENTION-DROIT-PT Double diplômes internationaux-ITALIE_2024-2025

Type Diplôme : LICENCE		
COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT	
Parcours-type	Double diplômes internationaux	
Session LICENCE	Seconde session/chance	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N° CEVE-2024-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français sauf dispositions spécifiques (voir MCC)		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf avis favorable d'une commission pédagogique dont les membres sont désignés par le Directeur de l'ESL, sous réserve des stipulations spécifiques de la conventions établie avec le partenaire. L'étudiant conserve la possibilité de se réinscrire dans la licence Parcours Type Droit.		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours		
Stages		
/		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences,		
Sessions d'examen		
L'organisation des sessions d'examen est régie par la charte d'examens.		
Seconde chance		
En seconde chance, l'étudiant doit composer sur toutes matières où il n'a pas obtenu la moyenne, à l'exception des notes de contrôle continu dont la note obtenue en session 1 est automatiquement reportée en session 2.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire,		
Validation		
Pour valider une UE il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20, lorsque une UE composée de plusieurs matières (ex : CM et TD) n'est pas validée, les notes des matières ne sont pas conservées dans le cadre d'un redoublement. Pour valider les semestres ou l'année il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		
*Parcours de Licence 3 accessibles en fonction des modalités de la convention de partenariat signée		

[illegible]

[illegible]

LICENCE 3		DROIT									1ère session			Seconde session/chance	
Parcours-type		Double Diplôme International-Programme ESSEX									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
Semestre	S1	SEMESTRE 5				30	30	Oui	Oui						
PARCOURS DROIT CIVIL CARRIERES JUDICIAIRES															
Bloc	S1	BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES													
UE	S1	DROIT CIVIL DES BIENS				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit civil des biens CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit civil des biens TD		13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	DROIT DES LIBERTES FONDAMENTALES				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit des libertés fondamentales CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit des libertés fondamentales TD		13,5			3	Non	Oui						
Bloc		BLOC DES CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES													
UE	S1	DROIT DU TRAVAIL 1 (relations individuelles) (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	DROIT EUROPEEN MATERIEL (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	DROIT SPECIAL DES SOCIETES (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	DROIT ADMINISTRATIF DES BIENS (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
Bloc	S1	BLOC DE COMPETENCES DISCIPLINAIRES DE SPECIALITE (Double diplôme Franco-Russe)													
UE	S1	Droit et culture russe (en remplacement de l'UE Droit administratif des biens)	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	2h	Écrit	1H
Bloc	S1	BLOC DE COMPETENCES LINGUISTIQUES													
UE	S1	LANGUES				2	2	Oui	Oui						
Matière	S1	Mock trial I		13,5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Espagnol		13,5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Allemand		13,5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Italien		13,5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S1	BLOC DE COMPETENCES INFORMATIONNELLES													
Matière	ANNUEL	Compétences informationnelles		4,5											
PARCOURS DROIT PUBLIC															
Bloc	S1	BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES													
UE	S1	DROIT ADMINISTRATIF DES BIENS				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit administratif des biens CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit administratif des biens TD		13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	DROIT DES LIBERTES FONDAMENTALES				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit des libertés fondamentales CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit des libertés fondamentales TD		13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					

PARCOURS SOCIAL															
Bloc	S1	BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES													
UE	S1	DROIT DU TRAVAIL 1 (relations individuelles)				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit du travail 1 CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit du travail 1 TD		13.5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	DROIT SPECIAL DES SOCIETES				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit spécial des sociétés CM	33				3		Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit spécial des sociétés TD		13.5			3		Oui	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S1	BLOC DES CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES													
UE	S1	DROIT EUROPEEN MATERIEL (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	DROIT SPECIAL DES SOCIETES (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	DROIT DES LIBERTES FONDAMENTALES (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	DROIT ADMINISTRATIF DES BIENS (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
Bloc	S1	BLOC DE COMPETENCES LINGUISTIQUES													
UE	S1	LANGUES				2	2	Oui	Oui						
Matière	S1	Mock trial I		13,5						CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Espagnol		13,5						CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Allemand		13,5						CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Italien		13,5						CCI (CC Intégral)					
Bloc	S1	BLOC DE COMPETENCES INFORMATIONNELLES													
Matière	ANNUEL	Compétences informationnelles		4.5											
		BONIFICATIONS (voir annexe)													
PARCOURS AFFAIRES															
Bloc	S1	BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES													
UE	S1	DROIT SPECIAL DES SOCIETES				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit spécial des sociétés CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit spécial des sociétés TD		13.5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	DROIT CIVIL DES BIENS				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit civil des biens CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit civil des biens TD		13.5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S1	BLOC DES CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES													
UE	S1	DROIT DU TRAVAIL 1 (relations individuelles) (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	DROIT EUROPEEN MATERIEL (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	DROIT DES LIBERTES FONDAMENTALES (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	DROIT ADMINISTRATIF DES BIENS (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H

Type Diplôme : LICENCE		
COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT	
Parcours-type	Double diplômes internationaux	
Session LICENCE	Seconde session/chance	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français sauf dispositions spécifiques (voir MCC)		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf avis favorable d'une commission pédagogique dont les membres sont désignés par le Directeur de l'ESL, sous réserve des stipulations spécifiques de la conventions établie avec le partenaire. L'étudiant conserve la possibilité de se réinscrire dans la licence Parcours Type Droit.		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours		
Stages		
/		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences,		
Sessions d'examen		
L'organisation des sessions d'examen est régie par la charte d'examens.		
Seconde chance		
En seconde chance, l'étudiant doit composer sur toutes matières où il n'a pas obtenu la moyenne, à l'exception des notes de contrôle continu dont la note obtenue en session 1 est automatiquement reportée en session 2.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire,		
Validation		
Pour valider une UE il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20, lorsque une UE composée de plusieurs matières (ex : CM et TD) n'est pas validée, les notes des matières ne sont pas conservées dans le cadre d'un redoublement. Pour valider les semestres ou l'année il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence		
Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		
*Parcours de Licence 3 accessibles en fonction des modalités de la convention de partenariat signée		

LICENCE 3		DROIT									1ère session			Seconde session/chance	
Parcours-type		Double Diplôme International-Programme Italie									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
Pour les étudiants sortants (Milan) de UT															
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
Matière	ANNUEL	Procédure pénale				14	14								
Matière	ANNUEL	Procédure Civile				14	14								
Matière	ANNUEL	Droit administratif				9	9								
Matière	ANNUEL	Droit matériel de l'UE				6	6								
Matière	ANNUEL	Droit internationale				9	9								
	ANNUEL	Choix d'une matière complémentaire				6	6								
	ANNUEL	Choix d'un séminaire d'approfondissement				3	3								
Pour les étudiants sortants (Naples) de UT															
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
	ANNUEL					60									
Matière	ANNUEL	Droit pénal 1				15	15								
Matière	ANNUEL	Droit commercial				15	15								
Matière	ANNUEL	Droit adminsitratif				10	10								
Matière	ANNUEL	Procédure civile1				7	7								
		1 choix parmi 2													
Matière	ANNUEL	Droit privé comparé				9	9								
Matière	ANNUEL	Droit public comparé				9	9								
Matière	ANNUEL	Atelier de rédaction juridique				4	4								